
COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À : Tous les assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick
De : Kelly Ferris, directrice, Services d'assurance
Bulletin : 2009-02
Objet : Dates limites des dépôts de demandes pour les classifications de véhicules autres que les véhicules de tourisme
Date : Le 5 février 2009

À titre de suivi au bulletin d'information 2009-01, la révision des procédures de dépôts de demandes et des échéances pour les classifications de véhicules autres que les véhicules de tourisme est toujours en cours. La méthode actuelle de dépôt de demande incluant une justification actuarielle complète exige beaucoup de temps et d'argent de la part de toutes les parties intéressées.

Actuellement, la Commission exige chaque année, à date fixe, des dépôts de demande rédigés par un assureur pour chaque classification de véhicules autres que les véhicules de tourisme.

La Commission est en train de développer un système qui obligera les compagnies à déposer des demandes une fois, deux fois ou trois fois par année en fonction de la classification et/ou de la quantité de primes émises.

Nous espérons publier les nouvelles directives concernant les dépôts de demande d'ici la fin de ce mois. Nous tentons de faire en sorte que les compagnies présentent leurs demandes selon les nouvelles directives au plus tard à la fin avril 2009.